Image not found or type unknown

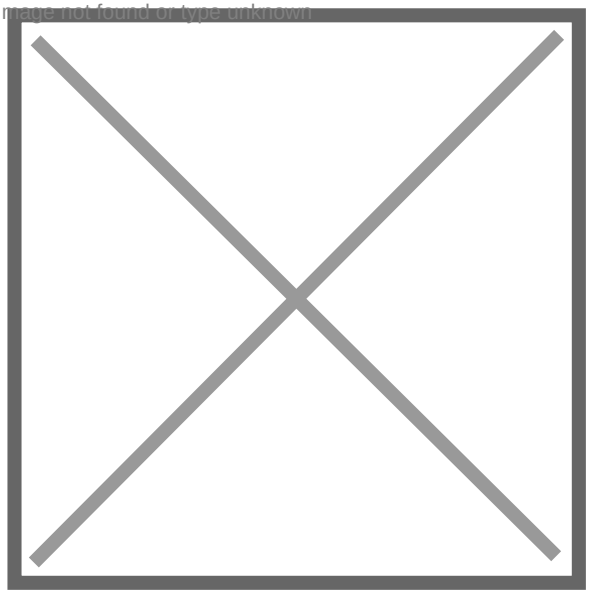

Demande quoi faire pour un papa qui na le droit de voir sa fille

Par **capucine 11**, le **11/02/2015** à **20:25**

bonjour j ai mon meilleur amis qui etais avec une personne pendant quelque mois il la quitter puis la revue un soir et se qui et arriver et arriver pas de nouvelle de cette personne mis a part 9 mois plus tard pour lui annoncer qu il etais papa d une petite fille qui avais dejas 15 jour lui qui n etais plus sur la region a pris toute suite la route et une chambre d hotel pres de chez elle . cette femme lui a rapporter sa fille dans la chambre d hotel ou il etais et lui la laisser pour la nuit puis le lendemain il lui la ramener chez elle pour que la petite prend son bain et tous puis la maman lui la laisser quelque heure ensuite elle lui a relaisser la petite pour la nuit puis la semaine d apres elle lui la laisser la petite pour qu il aille la presenter a sa famille a 6h de route et la il est partie seule avec la petite .puis il la ramener au bout de 4 jours passer dans sa famille ou sa s etais tres bien passer le papa donner des nouvelle de la petite a la maman tous les jours en la ramenant chez la maman elle avais decider de ne plus donner la petite qu il viendrais la voir que chez elle .ce qui sais passer quand il venais il allais tous les jours la voir chez elle malgre qu il etais en fauteuil roulant du a un accident de moto bref . elle se qu elle voulait c etais qu il retourne avec elle .du coup depuis juillet 2014 il na plus vue sa fille la derniere fois qu il la vue elle avais 3 mois et a se jour elle a 9 mois donc 6 mois que madame a decider de ne plus lui montre la petite . elle ne repond ni au appel ni aux message qu il envoie il y a u une demande pour le jaf il a u la date mais l avocate de madame ne pourras pas etre la sauf que lui n habite pas a coter et doit prendre l avion et que son billet etais pris et il se demande si quand il viens dans la region asser souvent il pourrais pas aller frapper chez elle pour voir sa fille ou seraise une faute il ne sais plus quoi faire merci de votre reponse

Par **aguesseau**, le **11/02/2015** à **20:50**

bsr,
les règles du forum précisent qu'il faut rédiger les messages dans un français correct.
votre message est difficilement compréhensible, orthographe très approximative et aucun signe de ponctuation.
cdt

Par **cocotte1003**, le **12/02/2015** à **08:32**

Bonjour, tant que le tribunal n'a pas statué sur le droit de visite, la mère n'est pas obligé de l'autorise à voir l'enfant. Envoyez à la mère une LRAR pour lui proposer des dates pour voir la petite. Les juges n'aiment pas que le parent gardien fasse obstacle aux relations avec l'enfant, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés